SYNTHESE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

L'établissement du Budget 2013 doit prendre en compte des informations tenant au contexte national et des données de la situation budgétaire et financière de la Commune à croiser avec les priorités d'investissement et les projets souhaités.

I – Le contexte international et national :

Contexte international :

Aux Etats-Unis la Réserve Fédérale accompagne la baisse des taux longs pour soutenir la reprise économique et contribuer au recul du taux de chômage (8%).

Cependant, la notation du pays pourrait être dégradée si une réduction du poids de la dette publique n'était pas engagée (108% du PIB).

En Europe, la plupart des indicateurs économiques sont orientés à la baisse et indiquent une récession de la zone Euro en 2012 et une très faible reprise en 2013.

Toutefois, la Banque Centrale Européenne (B.C.E.) peut désormais procéder à des rachats de dette souveraine après demande des pays auprès des autorités européennes et du Mécanisme Européen de Stabilité.

La B.C.E. a ainsi pour objectif d'assurer une bonne transmission de la politique monétaire à l'ensemble des marchés de lutter contre les spéculations sur la réversibilité de l'Euro.

La Banque Centrale européenne a abaissé son taux directeur au plus bas taux historique de 0,75% ; au regard des prévisions de croissance et d'inflation en zone euro, les taux directeurs et interbancaires devraient rester faibles en 2013, mais la qualité de crédit des emprunteurs sera plus que jamais déterminante pour bénéficier de faibles taux d'intérêt.

Contexte national :

Situation macro-économique :

En France, stagnation de l'activité, croissance nulle en 2012 à rapprocher des 1,7 % obtenus en 2011 ; pour 2013 une reprise modeste est espérée, les prévisions se situant de -0,3 % à + 1,3 %.

La consommation des ménages devrait progresser de 1,3 % en 2013 après une phase de stagnation en 2012.

L'investissement productif des entreprises devrait progresser de 0,7 % en 2013 après le net ralentissement de 2012 (0,1 %) et le niveau de 2011 (+5,1 %).

La dette publique en 2011 atteint 1.717 milliards d'euros dont :

- dette de l'Etat : 1.335 milliards,
- dette de la sécurité sociale : 170,6 milliards,
- dette des Apul et Odac : 176,7 milliards.

La dette publique atteint 89,9 % du PIB 2012 après 86,0 % en 2011.

Les prévisions pour 2013 sont de 91,3 %.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 prévoie un retour à l'équilibre des comptes publics en 2017 avec une stabilisation du volume de la dette publique locale et un encours de la dette Etat qui ne devrait progresser que de 14,5 % de 2011 à 2017.

Le projet de Loi de Finances pour 2013 repose sur un effort budgétaire total de 30 milliards d'euros avec une hypothèse de croissance de 0,8 % et une inflation de 1,8 % pour 2013 et un déficit budgétaire qui ne doit pas dépasser 3 % du PIB.

Données économiques :

La dotation globale de fonctionnement est fixée par la Loi de Finances ; elle ne fait donc plus l'objet d'une indexation sur l'inflation ou sur la croissance du PIB.

La dotation de base et la dotation "superficie" de la D.G.F. sont gelées en 2013 au niveau de 2012 et de 2011.

Le complément de garantie de la dotation forfaitaire de la D.G.F. est à nouveau écrêté.

Pour 2013, cette modification concerne les communes dont le potentiel fiscal moyen par habitant est supérieur ou égal à 0,75 du potentiel fiscal moyen constaté pour l'ensemble des communes.

La minoration calculée en proportion de la population et des écarts relatifs ne peut être supérieure à 6 % de la garantie perçue l'année précédente.

Les compensations d'exonérations de fiscalité directe locale entrent dans le principe du gel en valeur des concours financiers de l'Etat aux Collectivités Locales d'où une diminution du montant des compensations de 14,42 %.

La montée en puissance du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales est confirmée par la Loi de Finances 2013.

Ce Fonds est doté en 2012 de 150 millions d'euros, puis de 360 millions en 2013 pour atteindre en 2016, 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements (soit 1 milliard d'euros).

Le prélèvement pour abonder le Fonds est basé sur le critère du potentiel financier agrégé défini par l'article 140 de la Loi de Finances 2012.

Ce critère a pour but de mesurer la richesse potentielle de chaque ensemble intercommunal.

Le projet de Loi de Finances 2013 prévoit que la dotation de solidarité urbaine progresse de 8,8 % par rapport à 2012, mais l'augmentation bénéficiera pour 95 % de son montant à seulement 250 communes.

Le projet de Loi de Finances pour 2013 prévoit à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales qui s'établit comme suit :

Propriétés bâties : coefficient de 1,018, soit une augmentation des bases de 1,80 %.

Propriétés non bâties : coefficient de 1,018, soit une augmentation des bases de 1,80 %.

II –Structure budgétaire :

Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :

Les dotations sont :

soit supprimées :

Dotation de Solidarité Communautaire,

ou en diminution :

avec la Dotation Globale de Fonctionnement : qui diminue avec la baisse en 2013 entre 1 à 6 % de la dotation de garantie

Cette dotation représente près de 80 % de la Dotation Globale de Fonctionnement perçue.

Les impôts ménagers ne seront pas augmentés ; la fixation définitive des taux sera effectuée en fonction des bases fiscales communiquées par les services fiscaux.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement courantes sont basées sur une inflation prévisionnelle de 2,00 %.

Les postes qui évoluent le plus sont les frais d'énergie (gaz et électricité), d'eau et les contrats d'assurances.

Les crédits pour frais de personnel devraient progresser de 7 % pour tenir compte de :

- l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité,
- l'augmentation de 0,10 % des cotisations au CNFPT,
- la cotisation à la CNRACL qui a été portée de 27,30 % à 27,40 % au 1er novembre 2012,
- des validations de service,
- la création du service de la police municipale.

Les intérêts de la dette devraient progresser en 2012 d'environ 230.000 € pour un volume global de 881.000 €. Ceci est la résultante de la mobilisation en 2012 d'un emprunt de 5.000.000 € à 4,46 % et d'une durée de 15 ans.

La structure de la dette communale, sécurisée avec des emprunts à taux fixe ou à taux fixe bonifié, qui représentent en 2013 62 % de l'encours, permet de limiter en cas de hausse des taux d'intérêt, la charge des annuités.

Le taux d'intérêt moyen est de 3,52 % avec une durée résiduelle moyenne de 7 ans et 7 mois.

Il est à noter qu'il y a un seul contrat de prêt à risque dans la dette communale (charte GISSLER qui fixe les relations de transparence entre les collectivités locales et les banques) ; prêt de 2006 avec un montant restant dû en 2013 de 2.200.000 €.

Les subventions municipales seront stabilisées, par commission attributive, au niveau de 2012, hors la contribution au CCAS.

Les contributions aux organismes extérieurs ont progressé de + 2,24 % pour le contingent départemental d'incendie et de + 7,88 % pour le Syndicat Mixte du HAUTACAM, les progressions devraient être du même ordre en 2013.

Les contributions au S.M.D.R.A. et au SIVOM du Canton de Lourdes Est devraient rester inchangées.

Investissement :

Recettes d'Investissement :

Le financement des dépenses d'investissement sera assuré par :

- un autofinancement net en progression par rapport à 2012 en raison de l'augmentation des soldes comptables prévisionnels de 2012,
- un volume d'emprunt prévisionnel de 7.000.000 d'euros, en fonction de la validation des projets par le Conseil Municipal.
- des subventions qui dépendront de l'instruction des dossiers par les organismes attributaires,
- d'une progression du Fonds de Compensation de la TVA en raison de l'accroissement des dépenses d'investissement de 2011.

Dépenses d'investissement :

On peut constater :

Le remboursement du capital de la dette pour 2.409.000 €.

La dette au 1ier janvier 2013 s'élèvera à 21.326.916 euros soit 1.574 euros par habitant.

Des crédits inscrits pour la poursuite et la réalisation de nouveaux projets avec comme actions prioritaires :

Amélioration de la voirie et de la circulation,

- des travaux de voirie et de trottoirs à la « rue Basse »,
- l'enfouissement des réseaux à la rue de la Fontaine,
- l'aménagement d'une partie du chemin de St. Pauly – quartier de Lannedarré 2 (signalisation, espaces- verts et réseau d'eaux pluviales),
- l'aménagement de la RD 937 – route de Bagnères (voirie, éclairage, réseaux secs et eaux pluviales)

Mise en valeur du patrimoine :

- création d'un Pôle de Recherche sur les séismes,
- aménagement d'une salle d'activités sportives,
- couverture de deux courts de tennis,
- sécurisation des falaises de l'Ophite,
- ouvrages d'art : gros entretien,
- rénovation du jardin de l'You,
- éclairage du château-fort,(façade ouest),
- restauration du cavalier sud du château-fort,
- restauration couverture église du Sacré-Cœur,
- aménagement du château de Soum,
- aménagement de l'immeuble Lacour,
- modernisation de la signalisation directionnelle (tranche 1),
- actions en matière de Prévention de Sécurité et de Propreté,
- création d'une police municipale :
    - avec le soutien des Agents de ville,
    - des médiateurs urbains dont le rôle de prévention, de conseil et de régulation des flux est préservé et accru.
- actions de propreté,
- restructuration du service de la voirie :
    - pour optimiser la propreté du cadre de vie dans une ville connaissant des flux de population très importants,

Grands projets structurants :

- la réhabilitation de la salle des fêtes
- la réfection et embellissement de la place Peyramale,
- l'aménagement des berges du gave (maîtrise d'ouvrage)
- continuation du projet de développement du Pôle de l'avenue Alexandre Marqui, avec la création d'une piscine sportive et ludique,
- la mise en place d'une chaudière bois,
- la création d'un Pôle Enfance Jeunesse (financement dans le cadre de l'intercommunalité).

BUDGETS ANNEXES :

BUDGET DE L'EAU

Les dépenses et recettes de fonctionnement seront stabilisées par rapport à 2012.

La surtaxe municipale devra être faiblement majorée par rapport à celle de 2012, en raison de la diminution du volume d'eau potable consommé, de la nécessité d'autofinancer les dépenses d'investissement et de rembourser un emprunt mobilisé en 2012 pour 670.000 €.

La surtaxe devra être portée de 0,10 € ht/m3 à 0,11 ht/m3 à partir du 01/04/2013 soit +30.000 euros pour 1.450.000 m3 consommés.

Les programmes de travaux prévus en 2013 concernent uniquement les interventions ponctuelles pour réaliser des grosses réparations.

Pour financer le volume des travaux retenus, un emprunt compris de 300.000 € sera inscrit au budget primitif 2013.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le montant du budget 2013 sera en diminution par rapport à celui de 2012, en raison d'une moindre programmation des travaux.

Les recettes de fonctionnement seront stables par rapport à 2012, avec une surtaxe municipale inchangée, (Produit 2013 attendu : 2 160 000 €).

La surtaxe municipale resterait fixée à 1,350 € H.T. par m3, tarif voté en 2011 avec un volume prévisionnel d'eau assainie qui devrait être de 1.600.000 m3 (donnée identique à l'année 2012).

La rémunération du fermier est de 0,7484 € HT/m3 (valeur au 01/10/2012).

Des crédits seront inscrits à hauteur de 1.000.000 € pour :

- l'acquisition d'un groupe électrogène pour la station d'épuration,
- les grosses réparations pour l'amélioration des réseaux.

Le financement sera assuré en partie par un emprunt de 500.000 €.

BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE

Le budget concerne uniquement la gestion du parking municipal couvert.

Il devrait s'établir à environ 280.000 €.

Les recettes prennent en compte les tarifs 2013 qui restent inchangés par rapport à 2012.

Les charges d'exploitation intégreront le remboursement d'un emprunt de 150.000 € mobilisé en 2012 pour les travaux de réfection de la façade.

Les crédits pour des dépenses d'investissement s'élèveront à environ 27.000 €.

BUDGET DU GOLF DE LOURDES

Les tarifs ont été augmentés en 2012, ils sont stabilisés pour 2013.
Les crédits d'investissement seront affectés à l'entretien des bâtiments, du parcours de golf, ainsi qu'à l'entretien du matériel pour les jardiniers.

BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Recettes et dépenses de fonctionnement inchangées par rapport à 2012.

Une réserve de crédits de 19.000 € sera constituée pour permettre la réalisation d'une nouvelle tranche de caveaux 6 places au cimetière du Bon Pasteur.

Dépenses et recettes de fonctionnement inchangées par rapport à 2012.

BUDGET DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

Le budget intègre les écritures comptables pour la gestion de la Zone Industrielle de Saux et du bâtiment INFREP (loyers, amortissements et frais généraux).

Des crédits sont prévus pour assurer des travaux d'entretien des bâtiments (environ 15.000 €).

BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES

Recettes de fonctionnement :

Les loyers s'élevaient en 2012 à environ 15.000 €.
Ils seront en augmentation en 2013 car ils prennent en compte les annuités de l'emprunt de 280.000€ contracté pour financer les travaux d'extension des bâtiments.

Dépenses de fonctionnement :

Les charges courantes et les amortissements sont couverts par les loyers versés par la coopérative des Gaves.

Pour permettre le remboursement d'un emprunt de 280.000 € contracté en 2012 pour le financement des travaux d'extension, les loyers seront augmentés à compter du 1ier janvier.

BUDGET DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER

Le budget correspondra à la sixième année de gestion en régie directe.

Les recettes constatées proviennent de la montée-descente du funiculaire, de la visite des grottes, de l'activité de restauration au sommet du Pic et de la vente d'articles à la boutique de souvenirs.

Des crédits seront ouverts pour assurer des travaux de gros entretien comme le remplacement des galets sur la voie et pour les inspections en vue de la grande vérification des installations prévue à la fin de l'année 2014.

L'observatoire sera rénové, mis en valeur et permettra l'implantation de la maison des énergies renouvelables.